

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;  
1 représentant de la commune de Plouézec.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-153

ENFANCE-JEUNESSE : PASS ENGAGEMENT 2023-2024

Par l'intermédiaire d'un courrier conjoint du Conseil départemental et de la CAF 22, les EPCI des Côtes d'Armor ont été sollicités pour abonder au dispositif Pass Engagement qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans, en contrepartie d'un engagement associatif régulier sur le territoire, de bénéficier d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1.200 € pour financer un projet (Permis, BAFA...). En effet, cet apport des EPCI permettra d'aider davantage de jeunes.

Pour rappel, les objectifs du Pass Engagement sont les suivants :

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans une association ou un centre social et les responsabiliser dans la réalisation d'un projet personnel.
- Susciter les vocations bénévoles inhérentes au dynamisme associatif.
- Inciter à l'autonomie du jeune.
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par la réalisation de leurs projets de mobilité, de formation ou de logement.

Les bénéficiaires du Pass Engagement doivent être âgés de 16 à 25 ans et domiciliés sur le territoire de l'EPCI depuis plus de 6 mois. Chaque jeune devra exercer un engagement annuel, habituellement de septembre à juin, à raison de 2h minimum par semaine sur la base de 40 semaines sur une action d'intérêt général incluant la notion de service rendu à la personne (exemples : soutien scolaire, encadrement d'activités sportives, culturelles).

L'engagement doit se faire dans une association costarmoricaine ou dans un centre social (quel que soit son statut juridique). L'engagement peut se répartir sur deux structures. Par ailleurs, il est possible pour le jeune d'être déjà engagé au sein d'une association ou d'un centre social. Il revient au jeune de trouver la structure dans laquelle il s'engage.

Il est attendu du jeune bénéficiaire qu'il fasse preuve de régularité dans ses activités de bénévolat et que son engagement s'inscrive dans la durée du dispositif. Le jeune est autorisé à s'absenter pour raison impérieuse. Cette interruption ne remet pas en cause la bourse attribuée.

En contrepartie, une bourse est mobilisée pour accompagner un projet individuel.

La bourse peut financer jusqu'à 1.200 € :

- Une formation qualifiante (exemples : professionnelle, estudiantine, Bafa) pour un montant modulable en fonction du coût de la formation,
- La mobilité (exemples : permis de conduire, titres de transports, véhicule, départ à l'étranger),
- Le logement (exemples : dépôt de garantie, loyer).

Les jeunes s'engagent également à participer à une formation relative à l'engagement et la vie associative d'une demi-journée qui sera programmée avant la fin de l'année 2023.

Guingamp-Paimpol Agglomération, par l'intermédiaire de son élu référent et d'un représentant du réseau Infojeunes, sera associé à une commission technique territoriale qui dispose d'un rôle d'appréciation dans le choix des jeunes retenus.

A l'échelle départementale, pour la saison 2023-2024, le dispositif est cofinancé par le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations familiales à hauteur respective de 75 000 € et de 125 000 €.

**Considérant** que ce dispositif contribue au projet éducatif du territoire et répond aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, il est proposé que Guingamp-Paimpol agglomération finance à hauteur de 5 000 € le Pass Engagement.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- De se prononcer favorablement sur la participation à hauteur de 5.000 € au dispositif Pass Engagement ;
- De valider le versement de la subvention à l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ), en charge de la gestion de l'enveloppe du dispositif ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX,



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé Rannou.